



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juillet 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 24 juillet 2009, indiquant que M. Jean-Baptiste Faivre a été nommé représentant suppléant de la France au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

